

DIAL 2773

VENEZUELA - La situation des droits humains : Amélioration de la santé, aggravation de la violence

Humberto Márquez

samedi 1er janvier 2005, mis en ligne par [Dial](#)

L'organisation non gouvernementale [Provea](#) (Programme vénézuélien d'éducation-action pour les droits humains) vient de publier son rapport annuel (octobre 2003- septembre 2004). On peut y lire que le gouvernement vénézuélien a lancé un vaste plan d'assistance de base dans le domaine de la santé, qui rejoint des millions de pauvres, grâce à l'aide de 13 000 médecins et dentistes cubains. Cette réussite coexiste cependant avec une augmentation de la violence urbaine et de la répression qui s'en suit. Article de Humberto Márquez, paru dans [IPS](#), 10 décembre 2004.

Dans chacune des confrontations avec la police dans des quartiers du sud-ouest et de l'est de Caracas, ont péri jeudi 9 décembre José Herrera, âgé de 28 ans, qui dirigeait une bande volant des automobiles conduites par des femmes, et Juan Castellón, 24 ans, requis pour plusieurs vols et homicides.

Ce même jour, médecins et infirmiers de l'hôpital de Catia, dans l'ouest peuplé de la capitale vénézuélienne, ont dénoncé devant des journalistes le fait qu'ils se sont trouvés sans défense face à des groupes de délinquants qui arrivent souvent en pointant leur pistolet, sans lésiner sur les coups, et qui les obligent à soigner leurs complices blessés, en surveillant impunément et avec leurs armes chaque pas fait dans la salle d'opération.

Le contraste entre santé et violence, vie et mort, alimente les chiffres de Provea qui, depuis 16 ans, effectue un inventaire méticuleux annuel de l'état des droits humains au Venezuela.

Le plan de santé appelé Barrio Adentro, « présent dans 77% du pays avec 20 000 personnes faisant fonctionner 6 491 cabinets populaires de consultation, est une expérience significative d'accès des secteurs populaires aux soins primaires », indique le rapport de Provea.

Cependant, ajoute le document, ce programme ne change pas les règles de fonctionnement du système de santé, qui continue fragmenté, segmenté, avec une pénurie d'approvisionnements et une absence d'information épidémiologique.

Par contre, il souligne que quelques indicateurs de santé se sont améliorés, comme la mortalité maternelle, qui a été réduite durant l'année mesurée (octobre 2003 à septembre 2004) à 57 pour 100 000 naissances vivantes, alors qu'en 2002 elle a été de 68 pour 100 000. La mortalité infantile reste stable, avec 18 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Quant aux indicateurs de criminalité, le Venezuela a eu l'année passée un total de 11 342 homicides, 18% de plus qu'en 2002, avec un taux de 49 pour 100 000 habitants, et dans le secteur métropolitain de Caracas cette donnée a atteint le chiffre de 134 pour 100 000 résidents.

« A cela s'ajoute 2 305 morts dans des actions que les statistiques de la police présentent comme relevant de la légitime défense, car il s'agit d'individus abattus dans des confrontations avec les forces de sécurité. Pour chaque policier abattu, sont morts 39 civils dans des confrontations en 2002 et 49 en 2003 », selon les informations données à IPS par Carlos Corea, coordinateur de Provea.

Selon Vicmar Morillo, animateur de la recherche à Provea, « la partie de la population qui est la plus touchée par le nombre de morts est celle des hommes jeunes, entre 15 et 24 ans, appartenant aux secteurs populaires urbains ».

Vicmar Morillo a souligné qu'à Macarao, secteur populaire du sud-ouest de Caracas, le taux d'homicides est de 194 pour 100 000 habitants, alors que dans le Hatillo, zone des classes moyenne et haute dans le sud-est de la ville, le taux a été de 13 pour 100 000.

Le droit à la vie est encore bafoué avec 231 dénonciations enregistrées d'exécutions extrajudiciaires, ce qui équivaut à 40% de plus que dans la période annuelle immédiatement précédente, et avec 52% de victimes entre 18 et 30 ans. Dix-neuf d'entre elles étaient des adolescents ou enfants.

La moitié de ces décès est attribuée à la répression excessive des polices régionales et le quart d'entre eux l'est à des organismes nationaux, en commençant par la police judiciaire.

A ce type de violence, on ajoute maintenant la disparition forcée de personnes, avec 11 cas dans la période considérée, bien que V. Morillo ait signalé qu'« il n'existait pas de norme définie pour cette infraction, mais qu'il s'agit de conduites arbitraires de différents fonctionnaires ».

V. Morillo a souligné, par contre, que, malgré le climat de confrontation politique aiguë qu'a vécu le pays depuis la fin de 2001, dans la période qui va d'octobre 2003 à septembre 2004, on a enregistré 1 037 manifestations pacifiques et seulement 31 ont été réprimées, soit 3%, pourcentage le plus faible depuis que Provea a commencé à élaborer ses rapports en 1989.

Mercredi 4 décembre 2004, a eu lieu une manifestation de vendeurs itinérants dans le centre de Caracas, qui a dégénéré et qui a été réprimée par la police municipale avec une personne tuée par balle et des dizaines de blessés. Le vice-président José Vicente Rangel a déploré la répression de la manifestation.

« Sans droits humains, il ne peut pas y avoir de démocratie », a-t-il déclaré, et le gouvernement a ordonné d'enquêter sur les faits, pour lesquels il accuse des révoltés appartenant à l'opposition.

Correa a dit que l'Etat vénézuélien « a revendiqué son rôle de garant des droits économiques, sociaux et culturels, avec des mesures favorables en matière de santé, d'accès à l'éducation et de distribution de terres aux paysans », mais « il ne s'est pas produit la même chose avec d'autres droits sociaux, comme celui du logement, pour lequel l'absence d'efficacité du gouvernement national est la pire de la décennie ». En 2003 on a construit seulement 11 000 logements avec des fonds publics, face à un déficit de 1,5 millions d'unités et une demande annuelle de 135 000 dans ce pays de 25 millions d'habitants, répartis dans 6,5 millions de foyers.

Pour V. Morillo, « les organismes de sécurité de l'Etat, de manière structurelle, portent atteinte aux droits civils et politiques - il y a 111 civils en procès devant la justice militaire - parce qu'ils n'ont pas la formation adéquate, qu'ils manquent de contrôles, et le problème est aggravé par l'impunité générée à l'intérieur du système d'administration de la justice ».

Provea insiste sur le fait que l'Etat doit élaborer un plan national de droits humains, avec un accès clair à l'information pour permettre un contrôle citoyen sur son application.

- Source (espagnol) : [IPS](#), 10 décembre 2004.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.